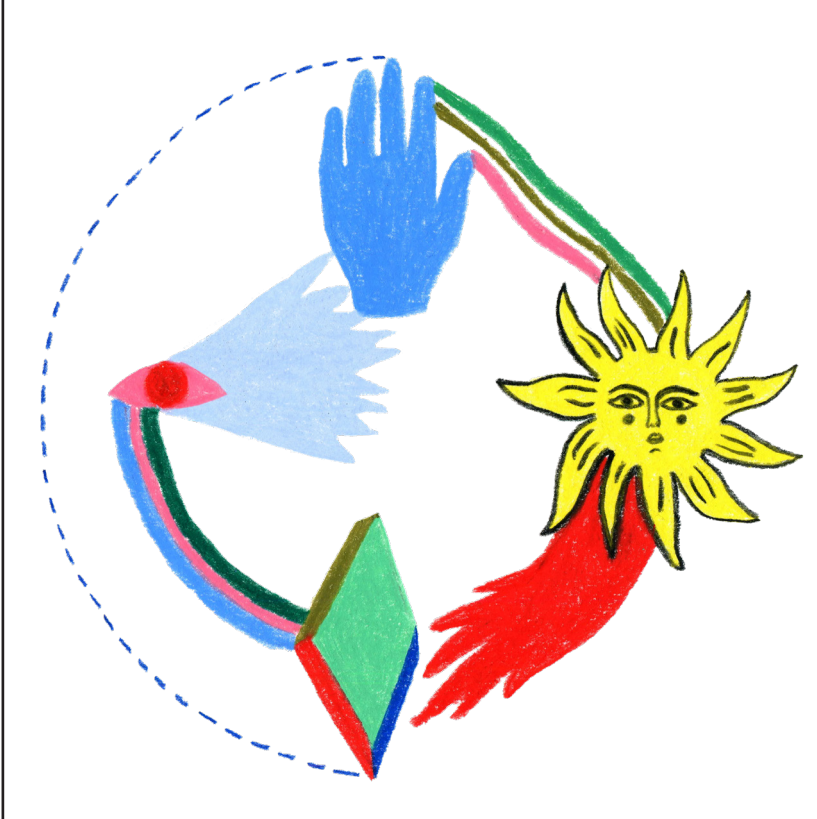
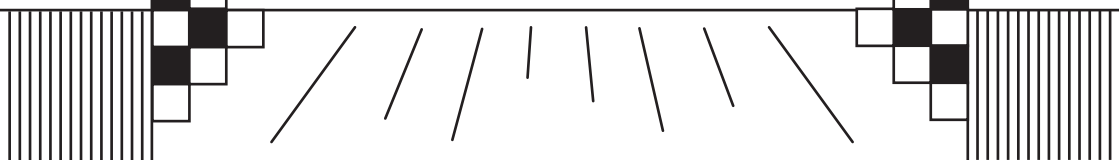


# PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE FABRIQUE POLA



Premier semestre 2024





La Fabrique Pola prend appui sur les compétences et les savoir-faire de structures culturelles et d'artistes-auteur.e.s pour co-construire une ressource professionnelle, une offre de services en matière d'information, de conseil, de formation et d'accompagnement de terrain.

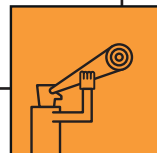
La Ressource Professionnelle de la Fabrique Pola se construit et se développe en coopération et en complicité avec ses membres Habitants et, également, avec les réseaux des arts visuels, les acteur.rice.s de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'accompagnement, de l'insertion et de l'emploi.

Ainsi, pour répondre aux besoins et montées en compétences des artistes-auteur.e.s, des porteur.se.s de projets, des salarié.e.s du champ des arts visuels, la Fabrique Pola, organisme de formation certifié Qualiopi, co-conçoit des parcours de formations thématiques.

## La Fabrique Pola

Créée par et pour les communautés d'artistes du territoire, la Fabrique Pola est un bien commun.

Elle est autant un équipement culturel dédié aux publics qu'un espace consacré à la structuration professionnelle de la filière des arts visuels, soclé sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.





# FORMATIONS

# STRUCTURER JURIDIQUEMENT SON ACTIVITÉ ARTISTIQUE



26 et 27 février 2024

12h (sur 2 jours) / Tarif : 576 € ttc

Publics : À destination des artistes du champ des arts-visuels, du spectacle vivant, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel.

## Présentation

Le choix d'un statut juridique entraîne des conséquences fiscales et sociales et donc l'adoption d'un régime fiscal et social.

Par ailleurs, le droit est partout. Il régit par des contrats notre existence et notre rapport aux autres. Le contrat est la loi des parties. Ainsi, avant de formaliser une relation contractuelle il est nécessaire de connaître le cadre général du droit des contrats et dans quel cadre il s'insère.

## Objectifs de la formation

- Identifier les différents statuts juridiques et ses conséquences sociales et fiscales
- Être en capacité de structurer son ou ses activités professionnelles
- Comprendre le régime des artistes auteurs
- Connaître les grands principes du droit d'auteur et des droits voisins
- Identifier, comprendre et expérimenter les grands principes d'un contrat

### Formatrices

**Alexandra Achenbach**, juriste en Droit des affaires et en Droit de la propriété intellectuelle – Cabinet ORA

# STRUCTURER ÉCONOMIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT SON PROJET D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ARTISTIQUE



6 et 7 mars 2024

12h (sur 2 jours) / Tarif : 576 € ttc

**Publics :** À destination des artistes auteur-e-s et micro-entrepreneur-e-s du champ des arts-visuels, du spectacle vivant, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel.

## Présentation

La formation action « Structuration économique et financière pour son projet d'activité professionnelle » permet aux acteurs des arts-visuels, arts vivants, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel de se former à la structuration, les projections, les décisions, le pilotage financier, mais également d'acquérir progressivement une autonomie sur ces fonctions.

## Objectifs de la formation

Être en capacité de :

- maîtriser les tendances, les enjeux, les évolutions économiques et financiers liées à ses projets artistiques, son développement et ses perspectives,
- maîtriser les flux financiers et de trésorerie,
- prendre du recul pour pouvoir prendre des décisions stratégiques mesurées et mettre en place des plans d'actions,
- ne pas subir mais anticiper les situations critiques ou favorables
- envisager le développement de son activité avec réalisme et sérénité,
- calculer et négocier ses tarifs et ses budgets,

### Formatrice

**Fabienne Muniente**, formatrice et consultante en gestion et pilotage d'entreprise

# CONCEVOIR UN ATELIER PÉDAGOGIQUE ARTISTIQUE



7, 8, 12, 13 mars 2024

28h (sur 4 jours) / Tarif : 1344 € ttc

Publics : Artistes du champ des arts-visuels

## Présentation

Cette formation-action, co-conçue par le BBB-centre d'art et Fabienne Muniente, entend transmettre aux participant.e.s une méthodologie et une pédagogie

## Objectifs de la formation

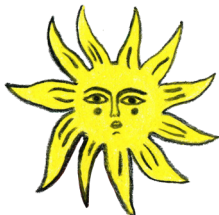
Être en capacité de :

- Repérer les enjeux à l'œuvre pour les arts-visuels dans les projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
- Connaître les contextes d'intervention possibles
- Identifier les partenaires et les publics
- Comprendre le rôle de l'artiste en intervention
- Construire un atelier répondant à un cahier des charges
- Découvrir et partager des techniques d'animation
- Calculer le coût de revient d'un atelier pédagogique artistique
- Poser ses objectifs de revenus
- Fixer sa tarification
- Établir le budget prévisionnel d'un atelier pédagogique artistique et, plus largement, de activité « Atelier Pédagogique » annuelle.

### Formatrices

**Juliette Pym**, coordinatrice des formations au BBB – centre d'art,  
**Lucie Delepierre**, coordinatrice du pôle des publics au BBB – centre d'art et  
**Fabienne Muniente**, formatrice et consultante en gestion et pilotage d'entreprise

# ÉLABORER, CONDUIRE ET ÉVALUER UN PROJET DE COOPÉRATION CULTURE ET SANTÉ



Formation organisée par la Fabrique Pola en année impair

Organisée par le pôle culture et santé en année pair.

Pour 2024, adresser votre demande de formation à : [formation@culture-sante-aquitaine.com](mailto:formation@culture-sante-aquitaine.com)

Publics : Artistes et porteur.se.s de projet du champ des arts-visuels, et professionnel.le.s des champs du sanitaire, social et médico-social

## Présentation

Cette formation-action, conçue par le Pôle Culture & Santé, entend transmettre aux participant.e.s une méthodologie pour leur permettre de contribuer à leur juste place en qualité de professionnel.le dans un projet de coopération Culture et Santé.

## Objectifs de la formation

- Manier les fondamentaux nécessaires à la conception et la mise en œuvre d'un projet culturel et artistique au sein d'un établissement de santé, de sa genèse à son évaluation, en passant par sa réalisation effective
- Identifier les valeurs et les spécificités des coopérations avec les secteurs sanitaire, médico-social et social soutenues par la politique publique Culture et Santé
- Inscrire ces coopérations en cohérence avec les contextes institutionnels rencontrés, et de les penser autour de problématiques faisant sens

### Formatrices

Clara Bourgeois, directrice du Pôle Culture & Santé,  
Capucine De Decker, coordinatrice réseau du Pôle Culture & Santé, ainsi que la future responsable administrative et financière du Pôle Culture & Santé



# Les financements

Les formations de ce programme ne visant pas de certification professionnelle, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par le CPF – Compte Personnel de Formation.

- Vous êtes artiste-auteur.e :**  
Si vous justifiez d'un montant de recettes cumulées de 9 000 euros bruts sur les trois dernières années, ou 12 000 euros bruts sur les quatre dernières années, ou 15 000 euros bruts sur les cinq dernières années, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par l'AFDAS.  
Attention, les demandes devront être instruite en commission trimestrielle, veillez au calendrier via le site de l'AFDAS ([www.afdas.com](http://www.afdas.com)).
- Vous êtes auto-entrepreneur.se :**  
Vous devez formuler une demande auprès de votre FAF – Fonds d'assurance formation. Pour connaître le vôtre, vous devez vous rendre sur votre espace personnel URSSAF auto-entrepreneur.
- Vous êtes entrepreneur.se-salarié.e :**  
Vous devez vous adresser à l'OPCO – Opérateur de Compétences de votre Coopérative d'activité et d'emploi. Cet OPCO est unique pour tou.te.s les coopérateur.rice.s de votre CAE.
- Vous êtes salarié.e d'une association du champ des arts visuels :**  
Si vous êtes salarié.e d'une association sous la convention collective ECLAT, votre OPCO – Opérateur de Compétences est Uniformation.  
Contactez directement Uniformation et faites votre demande en ligne.
- Vous êtes salarié.e dans une autre branche d'activité :**  
Chaque branche d'activité dépend d'une convention collective qui lui est propre, et possède son OPCO – Opérateur de Compétences afférent.  
Adressez-vous directement à votre direction ou à votre service des ressources humaines pour connaître les démarches de prise en charge du coût de la formation.
- Vous êtes demandeur.se d'emploi :**  
Vous pouvez solliciter une AIF – Aide Individuelle à la Formation.  
Renseignez-vous directement en ligne ou auprès de votre conseiller.ère Pôle emploi.





## Informations pratiques :

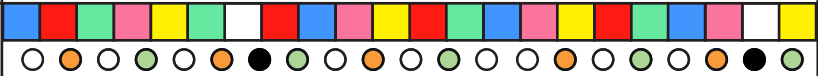
La Fabrique Pola  
10 quai de Brazza, 33100 Bordeaux

[www.pola.fr](http://www.pola.fr) – rubrique Ressource Pro

Laetitia Daleme, chargée de la coordination  
et de l'animation de la ressource professionnelle :  
[ressource-pro@pola.fr](mailto:ressource-pro@pola.fr), 05 56 40 62 85

La Fabrique Pola est un organisme de formation  
certifié Qualiopi.  
N° d'organisme de formation : 753 311 387 33

Stagiaires en situation de handicap :  
Réfèrent handicap : Laetitia Daleme –  
[ressource-pro@pola.fr](mailto:ressource-pro@pola.fr)



**FABRIQUE**  
**POLA**

10 Quai de Brazza, 33100 BORDEAUX  
[www.pola.fr](http://www.pola.fr)

